

PROCES-VERBAL Conseil Communautaire du 15 décembre 2025

Date d'envoi de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 90
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de Procurations : 15
Nombre de Votants : 73

Présidence de : M. Alain SUGUENOT, Président

Présents : *Titulaires :* Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, François LATOUR, Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BOLZE, Geffroy BRUNEL, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Sophie LEFAIX, Geneviève PELLETIER, Sébastien PICARD, Michel PIERRON, Didier DURIAUX, Pascal HUGUENIN, Vittorio SPARTA, Patricia ROSSIGNOL, Jean-Claude BROUSSE, Arnaud GUICHARD, Jean-Christophe VALLET, Thierry DUBUISSON, Pierre BROUANT, Olivier ATHANASE, Jean-Luc PETIT, Jérôme FOL, Jean-Louis BAUDOUIN, Régis DEBOIBE, Sylvain BRUCHARD, Pascal MALAQUIN, Cyril DEREPIERRE, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Rémi CHAMPAUD, Jean-Pascal MONIN, Sylvie FOURRIER, Olivier MENAGER, Jacques FROTEY, Michel MOINGEON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Jacqueline METAIS, Sylvain JACOB, Eric SORDET, Daniel TRUCHOT, Daniel CARRIER, Jean MAREY, Pascal BOULEY,

Suppléants : M. Laurent PILLOT (suppléant de Mme Céline DANCER – CHASSAGNE-MONTRACHET), M. Patrick COLOMBET (suppléant de Mme Catherine PAPPAS - CHAUDENAY), M. Jean-Luc LAGOGUEY (suppléant de Mme Véronique RICHER - LA ROCHEPOT), M. Cyril VACHON (suppléant de M. Gérard GREFFE – RUFFEY-LES-BEAUNE),

Délégués ayant donné procuration :

Mme Marie-France BRAVARD donne pouvoir à M. Michel PIERRON,
Mme Anne CAILLAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc BECQUET,
Mme Géraldine CHAMPANAY donne pouvoir à M. COSTE,
M. Alexis FAIVRE donne pouvoir à Mme Ariane DIERICKX,
Mme Virginie LEVIEL donne pouvoir à M. Pierre BOLZE,
Mme Virginie LONGIN donne pouvoir à M. Stéphane DAHLEN,
Mme Olivia PUSSET donne pouvoir à Mme LEFAIX,
M. Bernard REPOLT donne pouvoir à M. Jean-François CHAMPION,
Mme Sihème REZIGUE donne pouvoir à Mme Charlotte FOUGERE,
M. Jonathan VION donne pouvoir à M. Philippe FALCE,
M. Jean-Noël MORY donne pouvoir à M. Daniel TRUCHOT,
M. Sébastien LAURENT donne pouvoir à Mme Patricia ROSSIGNOL,
Mme Delphine SAVARY donne pouvoir à M. Vittorio SPARTA,
M. Didier SAINT-EVE donne pouvoir à M. Richard ROCH,
M. Michel BOULEY donne pouvoir à M. Olivier MENAGER,

Délégués absents-excuses non représentés :

Mmes et MM. Rémy MORIN, Carole CHATEAU, Thibaut GLOAGUEN, Emmanuelle JEUNET-MANCY, Eric MONNOT, Virginie ROUXEL-SEGAUT, Gérard NAIRAT, Estelle BRUNAUD, Richard BENINGER, Christophe CASTELLANO, Marc DENIZOT, Sandrine ARRAULT, Corinne GARREAU, Cladio PAGNOTTA, Gilles ARPAILLANGES, Alexandra PASCAL, Guy VADROT,

Secrétaire : Mme Charlotte FOUGERE

Le Conseil communautaire, convoqué légalement, s'est réuni le 15 décembre 2025, sous la présidence de M. Alain SUGUENOT, Président.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint. Le Président ouvre la séance à 18 H 40.

Mme FOUGERE est désignée secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit de la cinquième et dernière réunion de l'année 2025, au cours de laquelle 24 rapports seront soumis à l'examen des élus, et évoque l'actualité de l'EPCI : la cérémonie des vœux se déroulera le 7 janvier à partir de 19 H au Palais des congrès et sera précédée de la cérémonie dédiée aux retraités de la Communauté d'Agglomération et de la Ville. Le Président souligne les différents temps forts organisés pour les fêtes de fin d'année : l'opération gratuité des transports urbains du vendredi au samedi, tous les weekends de décembre, la présence du bus du père Noël Place Carnot le samedi 20 décembre. Alain SUGUENOT rappelle également que les inscriptions sont ouvertes pour les vacances de fin d'année sur l'Espace des familles.

En préambule de son propos, le Président évoque l'incendie du Collège CHAMPOLLION et fait part de la demande de prise de parole de Mme BERNHARD sur le sujet. Alain SUGUENOT rappelle qu'attaquer l'Ecole, le lycée ou tout autre lieu d'enseignement, c'est attaquer la République et dénonce de tels agissements qui ont pour mission de rejeter le symbole de l'Education, et des valeurs républicaines, et utiliser la jeunesse pour exercer des « soi-disant métiers de narcotrafic ». Le Président fait le corollaire avec les événements qui se sont déroulés à Sydney. Le Président s'élève contre cette montée de la violence, de l'intolérance, du dogmatisme des idéologies et souligne que chacun a sa part d'engagement dans ce combat.

Le Président cède la parole à Carole BERNHARD. Tout d'abord, l'Elue débute son propos en apportant son soutien aux élèves, aux professeurs, au personnel du Collège Champollion et aux habitants du quartier des Grésilles et souligne que cet acte touche une fois de plus le symbole de l'Education et de la République. Alors que la piste d'un lien avec le narcotrafic semble avérée, Carole BERNHARD met en avant la nocivité de ces organisations criminelles dans le quotidien des habitants, qui vivent dans des quartiers urbains ou des communes du monde rural. L'Elue invite à combattre fermement non seulement ces agissements mais également les causes de leur expansion facile en luttant contre la pauvreté, le sentiment d'abandon et les inégalités.

Puis, Carole BERNHARD poursuit son propos en apportant son soutien aux éleveurs bovins touchés par une nouvelle crise sanitaire, engendrée par la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse et qui voient un abattage systématique des cheptels touchés, perdant par la même le patrimoine génétique de leurs bêtes. L'Elue dénonce ces mesures traumatisantes pour les éleveurs mises en place par la Ministre GENEVAR, qui ne sont pas dictées par une rationalité sanitaire mais par la dépendance à l'export des bovins. L'Elue appelle de ses vœux à s'opposer au MERCOSUR, au traité du libre-échange, et invite également la classe politique à prendre des mesures courageuses et nécessaires pour limiter les changements climatiques qui multiplie les maladies et au niveau de notre collectivité, veiller à recréer des filières locales paysannes, comme par exemple la création d'un abattoir de territoire.

En complément, le Président exprime la solidarité de tous à l'encontre du monde agricole et indique que bien que la Côte d'Or ne soit pas touchée, la vigilance est de mise. Il est souhaitable que cette crise se termine afin d'éviter que ce drame vienne alourdir les grandes difficultés déjà rencontrées par les agriculteurs.

Le Président poursuit son propos en évoquant quelques éléments d'actualité. En matière d'habitat, la 2^{ème} édition de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) s'est tenue le 2 décembre 2025, consacrée à l'avancement sur la stratégie communautaire en matière de logements sociaux. Dans le domaine de la mobilité, le Président souligne le travail partenarial conduit cette année avec la Mission locale, dans le cadre de la plateforme MOBILISUD 21. Le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération s'est engagée au côté de la MILO en apportant un soutien financier à hauteur de 10 000 €. Cette dernière a opéré un benchmark des garages solidaires et auto-écoles sociales. Le Président souligne qu'il souhaite poursuivre ce partenariat dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de mobilité à l'échelle de notre territoire.

En matière de développement économique, le Président indique que le 10 décembre dernier a été organisé l'observatoire de l'économie locale au lycée viticole, à l'occasion du démarrage de la formation de mécanique viticole, qui a mobilisé fortement les services et les partenaires de la Communauté d'Agglomération ces derniers mois. Cette réunion s'est déroulée en présence du président du Comité des vins de Bourgogne, du président du BIVB, de M. Launay, président du Tribunal du commerce et également le président du Medef. Ces derniers ont donné un éclairage précis sur les perspectives économiques de la filière, mais assez pessimiste. Le Président souligne qu'une vigilance devra être portée sur ce secteur, et en particulier sur les filières qui travaillent en amont notamment des investissements du vin. Notamment les artisans qui subissent depuis quelques mois déjà un ralentissement très important de leur activité. En effet, le Président explique que le contexte international et surtout local, l'annonce de l'ajout de taxes, de prélèvements, les aléas climatiques, tous ces facteurs ne sont pas de nature à donner confiance au milieu économique.

Le Président cède la parole à Michel QUINET. Pour débiter son propos, l'Elu revient sur le sujet de la plateforme Mobilité de la Mission locale et met en avant, d'une part la diversité des publics bénéficiant du dispositif (jeunes de moins de 25 ans, tous publics accompagnés par la mission locale), puis d'autre part, le volet social de la démarche, avec l'auto-école sociale et le garage solidaire. Michel QUINET alerte sur les fortes inquiétudes des acteurs économiques. Sur le lancement de la formation mécanique viticole, l'Elu rappelle le contexte, l'intérêt et les enjeux pour le territoire et la filière viticole et il remercie l'ensemble des acteurs et la Communauté d'Agglomération pour ce projet.

Le Président attire l'attention sur le fait de pouvoir former nos jeunes, notamment sur les formations de niche et indique cette première expérience liée au développement de notre territoire, pourra être suivie par la mise en place d'autres formations dans des domaines tels que le plastique, l'imprimerie, ...

En conclusion de son propos, le Président évoque le vote du budget 2026 et rappelle que lors du dernier bureau communautaire, il est ressorti des échanges une préférence pour que le vote du budget ait lieu avant les élections municipales de mars. Aussi, le Président indique qu'afin de respecter les délais réglementaires, le débat d'orientations budgétaires sera organisé fin janvier et le vote du budget mi ou fin février, permettant ainsi de consacrer le mois d'avril aux séances d'installation des instances. Un calendrier sera adressé aux Elus très prochainement.

ORDRE DU JOUR

➤ **Approbation du Compte Rendu de la réunion 22 septembre 2025**

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE le procès-verbal du Conseil communautaire du 22 septembre 2025

RAPPORTS HORS COMMISSION

Rapport n° 1 – Compte rendu des délégations données par le Conseil Communautaire au Président et au Bureau

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président cède la parole à Carole BERNHARD.

L'Elue sollicite des précisions sur la passation du marché intitulé « *Développement d'un jumeau numérique du réseau de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure gestion patrimoniale* », et notamment sur les axes de cette meilleure gestion patrimoniale.

Le Président indique que l'intelligence artificielle, certes peut avoir des côtés négatifs, mais dans certains secteurs le médical ou comme ici dans la gestion de patrimoine, l'utilisation de l'intelligence artificielle peut se révéler très utile et permettre de gagner en efficacité.

Jean-Luc BECQUET rappelle que la Communauté d'Agglomération a engagé un important chantier de renouvellement des réseaux. Cet outil permettra d'affiner le travail d'identification des réseaux à changer et d'obtenir une base de données des fuites sur l'ensemble de notre territoire. Jean-Luc BECQUET indique que le marché sera conclu pour une période de trois ans et est subventionné par l'Agence de l'Eau pour la première année à hauteur de 35 000 €.

Puis, Carole BERNHARD fait état également d'une décision du Bureau communautaire portant sur la passation d'une convention d'objectif avec l'association Bio-Bourgogne Franche-Comté et sollicite des précisions sur les objectifs de cette convention.

Le Président cède la parole à Gérard ROY, qui souligne les difficultés rencontrées par cette filière, avec notamment un vieillissement de sa population. L'Elu indique qu'un COPIL a été créé avec la Chambre d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté, AgroSup et Terre de lien afin de répondre à cette problématique de risque de disparition de certains agriculteurs et de proposer des modèles économiques viables.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,**

- PREND ACTE de la communication sur les décisions que le Président, ainsi que le Bureau Communautaire ont prises, en application des délégations qui leur ont été données entre le 15 août 2025 et le 14 novembre 2025 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 5211-10 et dont la liste est jointe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n°2 - Programme Local de l'Habitat (PLH) : Demande de subvention pour la réhabilitation énergétique

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président rappelle le dispositif d'aide financière mis en place dans le cadre du PLH, à destination des communes qui engagent des travaux de réhabilitation énergétique de logements communaux. Alain SUGUENOT présente la demande formulée par la Commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE.

M. ROCH déplore que la Commune de COMBERTAULT n'ait pas bénéficié du dispositif de dérogation.

Le Président répond que le dossier de COMBERTAULT n'a pas pu bénéficier de la dérogation en raison des critères d'éligibilité. D'ailleurs, Alain SUGUENOT rappelle sa proposition de faire évoluer certains critères afin d'apporter plus de souplesse dans l'instruction des dossiers.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de dérogation au règlement d'intervention du programme local de l'Habitat,
- VALIDE l'attribution d'une subvention de 11 000 € à la commune de SAINTE-MARIE-LA-BLANCHE pour la réhabilitation d'un logement communal sous réserve de la fourniture de l'ensemble des pièces justificatives et par dérogation règlement d'intervention

RAPPORTS SOUMIS A COMMISSIONS

Rapport n°3 – Gestion des ressources humaines

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

M. THOMAS présente les différents points du rapport :

- l'actualisation du protocole du temps de travail,
- la mise en place du contrat de Protection sociale complémentaire – Risque Santé et la fixation du montant de la participation Employeur,
- la présentation de la convention d'adhésion aux offres du CNAS.

M. THOMAS souligne que le CST a donné un avis favorable à l'ensemble des dossiers.

Le Président cède la parole à Carole BERNHARD. L'Elue sollicite la dénomination du Chef ou de la Cheffe de service dans les articles du protocole du temps de travail et souligne que l'égalité commence par le fait de nommer les femmes là où elles sont invisibilisées. Puis, Carole BERNHARD salue les aménagements proposés du temps de travail en cas de forte chaleur et indique qu'adapter le travail au dérèglement climatique est une nécessité. Il n'est plus possible de continuer comme auparavant au détriment de la santé des personnels.

Le Président propose d'indiquer les chefs de services.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'actualisation du protocole de temps de travail dans les conditions mentionnées dans la délibération prise à cet effet,
- APPROUVE l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à la convention de participation Protection Sociale Complémentaire – Risques santé et au contrat collectif à adhésion facultative proposés par le CDG21,
- FIXE le montant mensuel de la participation employeur à 30 € du montant de la cotisation de l'agent seul,
- APPROUVE le partenariat avec le CNAS pour la mise en place des offres locales telles que proposées dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 4 – Renouvellement de la Convention Territoriale Globale et prorogation du Projet Educatif de Territoire (PEdT)

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS rappelle qu'une convention avec la CAF avait été signée en 2023, pour une durée de cinq ans et présente les enjeux de ce partenariat. Le choix a été de faire de la CTG un levier stratégique permettant de renforcer la coopération et la gouvernance autour de l'attractivité du territoire. L'Elu mentionne que cette convention a été élaborée autour de 5 grandes orientations, qui ensuite ont été déclinées dans une feuille de route comprenant 35 actions. Dans le cadre de ce conventionnement, la CAF apporte un soutien financier à hauteur de 61 000 € par an pour accompagner des postes de pilotages pré-existants, puis environ 600 000 € par an sous la forme des bonus territoire CTG.

Denis THOMAS indique qu'il est proposé de poursuivre cette démarche transversale participative avec les communes et les différents partenaires et que la Communauté d'agglomération pourrait solliciter l'accompagnement d'un prestataire afin d'actualiser et réinterroger la pertinence des données du diagnostic. Afin d'harmoniser les échéances des différents contrats, il est également proposé de proroger d'un an le Projet Educatif de Territoire (PEdT).

Le Président cède la parole à M. QUINET. Ce dernier demande que le diagnostic fasse également un état des lieux précis sur les enfants scolarisés en primaire, compte tenu de l'évolution démographique de notre territoire, afin de pouvoir anticiper et entamer des discussions avec l'Education nationale lors de l'élaboration de la carte scolaire de notre territoire pour les prochaines rentrées.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or afin de renouveler la Convention Territoriale Globale et assurer une continuité d'accompagnement financier concernant l'offre de service sur l'EPCI,
- APPROUVE le principe de prorogation pour 1 an du Projet Educatif de Territoire,

- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Arrivée de M. CHAMPION

Rapport n° 5 – Prorogation Contrat de canal du Centre

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS mentionne que la Communauté d'Agglomération a un rôle mineur dans ce dossier, mais cette contractualisation est importante pour le développement du tourisme fluvial et le développement économique. Deux Communes du territoire sont concernées : CHAGNY et SANTENAY. L'Elu présente les orientations stratégiques retenues dans ce contrat, à savoir : créer une identité et animer la dynamique de territoriale autour du territoire du Canal du Centre, assurer un niveau de services pour les pratiques itinérantes, structurer et développer une offre touristique.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la prorogation du Contrat de canal du Centre pour une période 3 ans maximum (2026-2028), et dans les mêmes termes que le contrat actuel,
- AUTORISE le Président à signer la prorogation du Contrat de canal du Centre,
- AUTORISE la participation financière de la Communauté d'Agglomération au recrutement d'un animateur pour la coordination du Contrat de canal porté par un autre EPCI,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n° 6 – Animation des Sites Natura 2000 « ZSC Les Habitats naturels de l'Arrière Côte de Beaune » et « ZPS Arrière Côte de Dijon et de Beaune » : approbation du programme 2025

(Rapporteur : M. Denis THOMAS)

Denis THOMAS présente les deux sites Natura 2000 présents sur le territoire communautaire, ainsi que le programme d'actions retenues pour l'année 2026. L'Elu souligne que ce dispositif est financé à 100 % par l'Etat.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les programmes des deux sites NATURA 2000,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions et financements de l'Europe et de l'Etat,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

Rapport n° 7 – ZAED BEAUNE/VIGNOLES : Agrément de division et de cession de terrains

(Rapporteur : M. Michel QUINET)

Michel QUINET apporte des précisions sur le projet d'agrément de division et de cession de terrain proposé et rappelle que le fonctionnement des zones d'activité est soumis à un cahier des charges. Celui-ci a pour objectif de protéger les zones en matière notamment de promotion immobilière. L'Elu indique que cette opération de division et cession de terrain permettra de favoriser le développement d'une entreprise du territoire.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- DONNE son agrément à la division des parcelles existantes, suivant le plan joint, et à la vente d'une emprise de 1 865m² sise sur les parcelles cadastrées section DR numéros 13, 15 et 16 à BEAUNE, et section AD numéro 13 à VIGNOLES, au profit de la SCI TRAK,
- PRECISE que tous travaux éventuels (réseaux, assainissement, abaissement de trottoir...) devant être réalisés sur le Domaine Public seront à la charge du pétitionnaire dans le cadre du permis de construire,
- PRECISE que les conditions à laquelle ces cessions doivent avoir lieu, qui sont énoncées par le cahier des charges de cessions de terrains et rappelées dans la présente délibération, seront mentionnées dans les actes authentiques de vente,
- AUTORISE le Président ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ces cessions.

Rapport n° 8 – Rapport sur le choix du mode de gestion du service public de l'Assainissement collectif

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Jean-Luc BECQUET rappelle que la communauté d'Agglomération, dans son schéma directeur d'assainissement, a lancé un important programme de travaux d'assainissement et de renouvellement de réseaux d'eau potable, afin de permettre aux Communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty un raccordement au réseau d'assainissement collectif. L'Elu indique que les travaux de raccordement des particuliers ayant débuté, il convient à présent de déterminer le mode de gestion de ces ouvrages. Jean-Luc BECQUET présente les trois options possibles :

- La Régie,
- La prestation de service,
- La délégation de service public.

Jean-Luc BECQUET indique qu'après analyse, la délégation de service public apparaît comme étant le mode de gestion le plus pertinent.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le principe de la délégation de la gestion du service public d'assainissement collectif pour les communes de Corcelles-les-Arts et Ébaty, dans les formes décrites dans la délibération prise à cet effet ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Rapport n° 9 – Avenant 1 DSP Assainissement collectif

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Jean-Luc BECQUET précise que ce rapport s'inscrit dans le prolongement du rapport précédent. L'avenant prend en compte, d'une part l'extension du périmètre de la délégation de service public suite à l'intégration des Communes de CORCELLES-LES-ARTS et EBATY, et d'autre part quelques ajustements mineurs.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet d'avenant joint en annexe à la délibération prise à cet effet ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Rapport n° 10 – Convention d'échange d'eau avec le syndicat mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC)

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Jean-Luc BECQUET précise que cette convention permet l'alimentation en eau potable des communes de THURY, NOLAY, DEZIZE-LES-MARANGES et PARIS L'HOPITAL et souligne le faible impact financier, soit 2 400 € répartis à hauteur de 780 € sur la régie et 1 620 € sur la DSP.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la convention d'échange d'eau avec le Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention avec le Syndicat et tout autre document relatif à ce dossier.

Rapport n°11 – Protection de la ressource en eau et investigations de nouvelles ressources

(Rapporteur : M. Jean-Luc BECQUET)

Le Président fait un bref rappel des investigations menées sur les ressources en eau disponibles sur le territoire, qui avaient permis de définir 3 ressources stratégiques :

- La source de la BOUZAISE à Beaune
- La nappe de VIGNOLES
- La source de Fontaine Froide à SAVIGNY-LES-BEAUNE.

En parallèle, Alain SUGUENOT fait part des études qui seront lancées prochainement sur les Communes d'AUBIGNY-LA-RONCE et MOLINOT, deux communes déficitaires en eau potable.

Le Président cède la parole à Jean-Luc BECQUET. L'Elu précise que la protection des captages prioritaires répond à une obligation légale et présente un état d'avancement des actions menées.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le lancement de ces deux actions et des procédures de consultation afférentes,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires mentionnés dans la délibération prise à cet effet,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer toute convention ou document contractuel à intervenir.

Rapport n°12 – Convention de délégation de Maitrise d'ouvrage entre la commune de Saint-Loup-Géanges et la Communauté d'Agglomération Beaune Cote et sud relative aux travaux de création d'une voie douce le long des RD 239 et 23

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

M. VALLET présente le projet d'aménagement d'un itinéraire doux le long des RD 239 et 23 ; situées en Côte d'Or sur le territoire de la Communauté d'agglomération. M. VALLET précise qu'afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont décidé de déléguer la maitrise d'ouvrage à la Commune de Saint Loup Géanges pour la réalisation des travaux. Une convention sera élaborée ultérieurement pour définir les conditions d'entretien et de maintenance de l'ouvrage. La participation financière de la Communauté d'Agglomération s'élèvera à 44 800 € HT, sur un budget total de 200 000 €.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le projet de convention ci-annexé, concernant les travaux de création d'une voie douce le long des RD 239 et 23
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer ladite convention et les éventuels avenants à intervenir.

Rapport n°13 – Création d'une voie douce entre Beaune et Savigny-les-Beaune

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

M. VALLET expose le projet de création d'une voie douce entre BEAUNE et SAVIGNY-LES-BEAUNE et fait part des différentes difficultés rencontrées liées aux contraintes réglementaires (techniques, environnementales, ...). Dans ce contexte, l'Elu indique que le tracé doit être repositionné le long de la route départementale. Cette évolution nécessitera une reconfiguration de certains aménagements.

M. VALLET précise également que le budget a évolué, passant de 997 000 € à 1 272 000 €. Toutefois, le projet bénéficiera d'un soutien financier à hauteur de 80 %. Le reste à charge pour la Communauté d'Agglomération s'élèverait à 255 334 €.

Sylvain JACOB indique qu'il ne prendra pas part au vote, compte tenu de ses fonctions occupées au Conseil régional. Il salue la concrétisation de ce projet et fait part de l'évolution croissante des déplacements à vélo domicile – travail sur cet axe.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, par 72 voix pour et 1 non-participation au vote (M. JACOB),**

- APPROUVE l'avant-projet de création de la voie verte pour un montant de travaux 1 276 667 € HT,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tous les documents afférents à la dépose du Permis d'Aménager,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à solliciter les partenaires financiers, notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du Contrat TEA du Pays Beaunois, l'Union Européenne au titre de la Priorité 5 du programme FEDER et le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, et les éventuels autres partenaires, à signer tous les documents liés à ce dossier dans le cadre du déroulement de l'opération et à engager les sommes afférentes,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à lancer la consultation des entreprises.

Rapport n°14 – Création et aménagement de circuits de vélo Tout Terrain

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Le Président cède la parole à M. VALLET pour présenter le projet. L'Elu relève que ce projet est une action concrète de VIVONS PLUS HAUT. Une rencontre de lancement et de présentation avec les 20 élus concernés a été organisée en avril 2025. Le travail d'étude menée avec les différents acteurs a abouti à la proposition de parcours intégrant différents niveaux de difficultés par secteur géographique.

Carole BERNHARD regrette le manque de visibilité des circuits et aurait souhaité avoir les plans des circuits proposés. En complément de son propos, l'Elue s'interroge sur l'impact du déploiement de ces circuits sur les paysages et la biodiversité animale et végétale, notamment en terme de destruction d'habitats, par exemple.

Denis THOMAS précise que la mise en place de ces circuits est encadrée et est soumise à une très grande vigilance. Il doit respecter les contraintes liées entre autres aux SITES NATURA 2000, aux Climats de Bourgogne, ...

Alain SUGUENOT met en avant l'aménagement de ces circuits et les contraintes qui s'imposent qui permettent ainsi de cadrer la pratique de cette activité et éviter ainsi les pratiques libres dangereuses pour l'environnement.

Le Président cède la parole à Gérard ROY. L'Elu salue la forte implication des maires. Créer des circuits dédiés permettra également une meilleure communication (mise en place de signalétique). Un atlas de la biodiversité sera également mis en place et il viendra donc compléter les différents dispositifs de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Sébastien PICARD demande si ces circuits seront réservés aux cyclistes licenciés.

En réponse, le Président indique ces circuits seront ouverts à tous.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document,
- AUTORISE la sollicitation de subventions liées au projet de circuits de Vélo Tout Terrain, en particulier pour la mise en place et l'entretien du panneauage.

Rapport n°15 – Véloroute des Hautes Cotes et du Plateau : approbation du programme

(Rapporteur : M. Jean-Christophe VALLET)

Jean-Christophe VALLET explique que le but est de relier sur le plateau une quinzaine de communes pour dynamiser le développement touristique et économique du territoire, par la structuration des mobilités douces.

Alors qu'une part importante est consacrée à l'aménagement de voie douces, M. ROCH déplore que les aménagements de sécurisation de la voie d'accès à la zone de la Berlotte ne soient toujours pas réalisés, malgré ses sollicitations tous les ans.

Le Président précise qu'il s'agit d'une voie départementale, la communauté d'agglomération n'est donc pas compétente. Alain SUGUENOT invite M. ROCH à se rapprocher du Conseil départemental de la Côte d'Or afin d'élaborer un dossier de financement.

Michel QUINET rappelle sa proposition de réaliser des aménagements dans le cadre de l'aménagement de la zone de la Berlotte.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le programme et le plan de financement prévisionnels pour la réalisation en 2026 et 2027 de la vélo-route des Hautes-Côtes et du Plateau,
- AUTORISE la sollicitation de subventions liées au projet de vélo-route des Hautes-Côtes et du Plateau,
- AUTORISE le Président à prendre les mesures nécessaires à l'engagement des démarches liées,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toute démarche afférente à ce dossier, et à signer, le cas échéant, tout document.

Rapport n°16 – Dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs

(Rapporteur : M. Jean-Paul ROY)

Jean-Paul ROY présente les deux demandes de dérogation à la délibération fixant les tarifs de location des équipements sportifs, dans le cadre de deux manifestations organisées au complexe sportif Saint Nicolas Hubert Rougeot de MEURSAULT, compte tenu des travaux en cours du château de MEURSAULT.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'occupation à titre gratuit du Complexe Sportif Saint-Nicolas Hubert Rougeot :
 - par la Paulée de MEURSAULT, pour la période du vendredi 14 novembre à 08h00 au mardi 18 novembre 2025 à 16h00 ;
 - par l'Agence de Tourisme de MEURSAULT, pour la période du jeudi 11 décembre à 08h00 au lundi 15 décembre 2025 à 23h00.
- AUTORISE le Président à signer tout document dont la facturation des charges et effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n° 17 – CHARTRE GISSLER en matière de stratégie d'endettement

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président rappelle l'obligation faite aux collectivités de communiquer sur leur stratégie en matière d'endettement. Cette mesure fait suite à la conclusion de contrats financiers à risque par certaines collectivités.

Le Président indique que l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026, s'élèverait à 29 720 432,85 €, avec un taux moyen d'exercice à 2,38 %, ce qui est plutôt un très bon taux dans la période actuelle, la charge financière en 2026 s'établira à 3 622 502,81 €, ce qui n'est pas très élevé.

La structure par taux se décompose comme suit :

- 1,9 % des emprunts sont en taux variables
- 98,1 % en taux fixe, donc la collectivité n'a aucun emprunt à risque.

Le budget de l'eau pèse le plus en matière d'emprunt, il s'élève à 15 236 279 €, alors que le budget principal pèse à hauteur de 6 691 000 € et le budget assainissement à hauteur de 4 774 828 €.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les dispositions de la charte GISSLER,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à faire toute démarche et à signer tous documents afférents.

Rapport n°18 – Budget prévisionnel 2026 de l'Office de Tourisme

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président présente le budget prévisionnel 2026 de l'office de tourisme.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE le budget prévisionnel 2026 de l'Office de Tourisme.

Rapport n°19 – Prolongation du dispositif des fonds de concours

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président propose de proroger le dispositif des fonds de concours posé afin d'éviter une suspension de l'aide communautaire apportée aux communes et d'engager à la suite de l'installation des nouvelles instances, une réflexion sur les nouvelles modalités de soutien.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE la prolongation du dispositif des fonds de concours,
- AUTORISE le Président ou son Représentant à signer tout document effectuer toute démarche dans ce cadre.

Rapport n°20 – Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le SPANC

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président rappelle que le budget SPANC est un budget contraint avec un faible niveau de recettes. Ces dernières sont issues des contrôles effectués. Si elles permettent de rémunérer le prestataire, elles ne suffisent pas à équilibrer le budget.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE la prise en charge par le budget principal d'une partie des charges du budget annexe « assainissement non collectif » pour garantir son équilibre financier, sans hausse excessive de ses tarifs pour les usagers
- INSCRIT 88 454.59 € au budget principal au compte 657 36221.

Rapport n°21 – Fixation de différents Tarifs de Prestations communautaires

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président cède la parole aux différents vice-présidents.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ADOPTE les tarifs du traitement des déchets et des ordures ménagères, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs de l'eau et de l'assainissement, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,

- ADOPTE les tarifs d'occupation des équipements sportifs, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs de l'Enfance pour les prestations périscolaires et extrascolaires, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs des prestations Petite Enfance dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs de l'Ecole des Beaux-Arts, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- ADOPTE les tarifs des compétences diverses, dans les conditions proposées en annexe à la délibération prise à cet effet,
- DECIDE que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026.

Rapport n°22 – Révision des Autorisations de Programme et crédits de paiement

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président précise qu'afin de prendre en compte l'état d'avancement des projets, une mise à jour des autorisations de programme et des crédits paiement est nécessaire. Cette mise à jour porte principalement sur le rephasage de crédits de paiement, en particulier sur le budget principal (rénovation du bâtiment du siège de l'Agglomération pour la réalisation du chauffage, fin de l'opération du complexe sportif de LADOIX-SERRIGNY) et la création de l'autorisation de programme pour la création de la véloroute des Hautes Côtes pour 1 M€.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les modifications des APCP dont le détail est communiqué en annexe à la délibération prise à cet effet.

Rapport n°23 - Décision modificative n°3

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président indique que ce rapport permet de prendre en compte les ajustements budgétaires du rapport précédent.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président :
 - à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la délibération prise à cet effet,
 - à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables et, le cas échéant, à signer les documents contractuels à intervenir.

Rapport n° 24 – Engagement des dépenses d'investissement et de fonctionnement N+1

(Rapporteur : M. Alain SUGUENOT)

Le Président rappelle que le budget est voté après le 1^{er} janvier 2026. Les dispositions réglementaires prévoient l'ouverture par anticipation des crédits d'investissements. Alain SUGUENOT présente pour chaque budget les limites d'engagement possible.

**Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- AUTORISE le Président ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement dans les limites définies dans la délibération prise à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 05.

La Secrétaire
SIGNE
Charlotte FOUGERE

Le Président
SIGNE
Alain SUGUENOT